

Le Temps

I. Le Temps. 1913-11-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

VARIÉTÉS

Voyage au Maroc (1)

Sur cette terre d'Afrique où, il y a soixante-dix ans, le futur général de La Charrière faisait ses premières armes au 17^e léger, sa petite-niece, comme si elle eût voulu justifier le beau nom militaire qu'elle porte, Mme Jacques de La Charrière, vient de nous donner l'exemple d'un autre genre de courage, également bien français, en pénétrant dans des parties inconnues et pacifiées du Maroc, au lendemain d'attaques dirigées par les indigènes contre nos nationaux. Dès 1910, elle entra à Marrakech, pays suspect, et poussa de là jusqu'au Sous, jusqu'à Taroudant, pays hostile. Elle surprenait sur sa route des regards chargés de haine, elle entendait voler les pierres, quelquefois même résonner des coups de fusil dans sa direction. Peut-être le petit frisson que donne un danger possible ne faisait-il que stimuler sa curiosité. En tout cas elle ne laisse pas à sa curiosité inquiète le temps d'une bonne humeur continue et elle accepte avec une philosophie souriante les accidents du voyage, les mauvaises rencontres, les mauvais gîtes et les inconvénients.

La nature a fait du Maroc le pays des contrastes violents. Après avoir traversé les plaines fertiles, couvertes de riches moissons, on rencontre des parties incultes et sauvages, d'arabes rabaouis, d'autochtones brûlantes succédant des nuits glacées.

Mêmes contrastes dans les mœurs des habitants. Par moments une politesse raffinée, presque servile, des salutations et des protestations; puis une minute après les habitudes les plus grossières, par exemple celle de choisir des morceaux de viande avec des mains sales et de les déposer devant les invités, comme pour leur en faire honneur. Dans les villes, des rues obscures et infectes et tout à côté des palais d'une extrême élégance avec des jardins délicieux et des eaux courantes. Un grand chef venu-là vous réserver une surprise, il vous amène un mouton qu'il égorge séance tenante et qu'il vous offre tout couvert de sang. L'arrivée d'un bicycliste produit une grande émotion dans les rues de Marrakech et manque d'amener le massacre de l'impremier voyageur.

Mme de La Charrière saisit de temps en temps des tableaux de mœurs locales, et nous fait de descriptions pittoresques. Voici, par exemple, la physionomie d'une place marocaine. « La place regorge de monde; autour de conteurs la foule fait cercle; des marchands vendent des choux crâchés; d'autres, accroupis à l'ombre d'une natte, éplacent sur le sol des poivrières. Des vendeurs ambulants portent sur une ablette des gâteaux au lait, des galettes de sucre rose ou blanc, de la pâte de berlingots enroulée autour d'un bâton; ils chassent les gubés, qui restent englués, avec un petit balai fait de palmes ou bien essuient les bonbons poussiéreux avec leurs vêtements. »

Sous l'influence de la civilisation française le Maroc évolue avec une singulière rapidité. Le besoin de s'adapter aux conditions de la vie moderne, les exigences du commerce et de l'industrie y déracineront peu à peu les vieux usages d'une société élémentaire.

Vraies aujourd'hui, d'une vérité pittoresque, les descriptions de Mme de La Charrière ne seront peut-être plus vraies demain; mais elles resteront comme un document historique de premier ordre, comme l'image exacte de ce qu'était le pays pendant les années 1910 et 1911. Les historiens ne pourront écrire l'histoire complète du Maroc sans s'y reporter.

Soirs d'épopée (2)

M. Jean de Kergorlay ne voyage pas simplement en touriste amoureux des beaux-paysages. Quoiqu'il soit pénétré du charme de l'Orient et qu'il sente autant que personne la beauté que la lumière répand sur les choses, il a un dessein, une ambition historique: rechercher et retrouver sur les côtes lointaines de Méditerranée les traces qu'ont laissées les chrétiens et plus particulièrement les chevaliers français. Dans un premier volume intitulé *Sites délaissés d'Orient*, il a appelé notre attention sur des monuments élevés par nos ancêtres entre le Sinai et Jérusalem. Cette fois il nous transporte à Chypre et à Rhodes d'où il fait sortir de terre tous les souvenirs.

Le premier souverain de Chypre est un Lusignan, gentilhomme polonois, qui y fonde une dynastie. Saint Louis, avant de faire voile pour l'Égypte, y séjourne longuement. Le grand écuyer de ces comunaux chrétiens est la difficulté de se repueuler. L'élément local leur faisant défaut, elles ne peuvent vivre qu'avec des contingents venus d'Europe et qui au bout d'un certain temps finissent par leur manquer.

Un instant les Génois mettent la main sur Chypre, mais sans pouvoir s'y maintenir. Le dernier des Lusignais transmet l'île aux Vénitiens en épousant une Cornaro, filleule et fille adoptive du Sénat de Venise.

Comme la plupart des possessions de Venise, l'île de Chypre finit par succomber sous les efforts des musulmans qui l'assiègent avec deux cent mille hommes et qui réduisent les vaincus en esclavage. Au mépris de tous les engagements, le chef des Vénitiens, Bragadino, fut écorché vif; sa peau, remplie de plomb, après avoir été promenée par la ville fut accrochée à la vergue d'une galère qui alla montrer ce tro-

phée d'un nouveau genre dans tous les ports de la Syrie.

De cette victoire des Turcs date la décadence de Famagouste, capitale de l'île.

Aujourd'hui il y reste tout au plus trois ou quatre mille musulmans. Au moyen âge elle comptait plus de soixante mille habitants. Son territoire est rempli de marchandises. Des représentants de toutes les races, Pisans, Génois, Vénitiens, Catalans, Provençaux, Champenois et recueillent toutes les richesses de l'Asie pour les transporter en Europe: des esclaves, des pierres précieuses, de l'or, de l'argent, de l'ivoire, du santal, des tapis, des étoffes de soie. En échange de ces richesses, l'Europe envoyait à l'Asie ses draps, ses toiles, du fer et de l'étain.

De toute cette prospérité, des traces visibles subsistent encore à Famagouste. D'après le témoignage de M. de Kergorlay, c'est le lieu du monde où sont rassemblés dans un petit espace le plus d'églises à demi ruinées. Une vingtaine d'édifices y rappellent les influences les plus pures de l'île-de-France, de la Champagne, du Languedoc, de la Provence, aux-quelles se mêlent plus tard le style flamboyant de la Catalogne et le style vénitien.

Les palmiers qui poussent au milieu des ruines ajoutent à la beauté du paysage. Ces richesses, les Vénitiens les défendaient avec un grand courage. La ville fut bombardée pendant plus de deux mois et reçut 170,000 boulets de fonte. Les assiégés ne se rendirent qu'après avoir mangé les chevaux, les ânes, les chats et épuisé toutes les sources d'eau potable.

Avec les églises, ce qu'il y a de plus remarquable et de mieux conservé dans l'île, c'est le réfectoire du monastère de Bellapais, qui compte trente mètres de long sur dix mètres de large et onze mètres cinquante de hauteur. Six travées voûtées d'ogives partagent cette pièce admirable.

L'île de Rhodes renferme beaucoup moins d'œuvres d'art que l'île de Chypre. C'était surtout une terre de soldats. Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui la possédèrent pendant plusieurs siècles formaient l'avant-garde de la chrétienté militante contre l'islamisme et ne laissaient échapper aucune occasion de s'attaquer aux Turcs sur mer ou sur terre. Les Turcs n'auraient pas demandé mieux que de détruire une puissance qui leur faisait tant de mal. Mais chaque fois qu'ils mirent le siège devant la capitale, ils furent obligés de lever, tant la place était forte et vigoureusement défendue.

Sur la liste des grands-maîtres de l'ordre, M. Jean de Kergorlay retrouve avec orgueil beaucoup de noms français: Villaret, Ville-neuve, Lastic, d'Aubusson, Villiers de l'Isle-Adam. Il éprouve un sentiment analogue de satisfaction en constatant que dans la rue des Chevaliers l'habitation la plus élégante et la mieux conservée est celle qu'occupait la langue de France.

L'œuvre patriotique de M. Jean de Kergorlay sera bientôt complétée par l'important ouvrage qu'une grande amie de la France, la comtesse Koppist, prépare sur l'établissement et sur la durée des principautés franques dans le Péloponèse.

A. MÉRIERS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Election législative

SEINE

4^e CIRCONSCRIPTION DE SCEAUX (VIVY)
Scrutin de ballottage du 24 novembre
Inscrits : 30,121. — Votants : 20,216
Blancs et nuls : 538
Suffrages exprimés : 19,678
MM. Coutant fils, soc. indép. : 10,677 Élu.
Martin, soc. indép. : 8,953

Nous rappelons qu'au premier tour les voix s'étaient ainsi répartis : MM. Coutant, 9,116; Martin, 7,352; Brouard, libéral, 2,165; Levalisier, radical socialiste, 1,949. Entre les deux tours M. Levalisier s'était désisté en faveur de M. Coutant.

M. de La Charrière, M. Coutant, 6,646; M. Levalisier, radical socialiste, 1,949. Il avait été réélu aux élections générales de 1910 par 13,388 voix contre 5,003 à M. Martin, socialiste unifié, 1,428 à M. Pigeal, libéral, et 1,379 à M. Lombard.

Election sénatoriale

AUDE. — Le 14 décembre les électeurs sont appelés à élire un sénateur en remplacement de M. Dujardin-Beaume, décédé.

Hier s'est réuni le congrès radical socialiste chargé de désigner le candidat du parti à cette élection. MM. Sauzède, Durand et Malvalière, tous trois députés, étaient en présence. C'est M. Sauzède, député de la 1^{re} circonscription de Carcassonne, qui a été désigné comme candidat.

Conseils généraux

HAUTE-VIENNE. — Dans le canton de Chalus, M. Romain, socialiste unifié, maire de Chalus, a été élu conseiller général par 1,091 voix contre 1,054 à M. le docteur Blandin, radical socialiste.

Il s'agissait de remplacer M. Magne-Rouchaud, républicain, décédé.

Elections municipales

ROCHEFORT. — Après cinq mois de grève, 3,649 électeurs rochefortais sur 8,260 inscrits ont reconstitués hier le conseil municipal.

Deux listes étaient en présence: l'une comportait des candidats républicains, l'autre réunissant des socialistes, des radicaux, des communistes, des socialistes unifiés et des républicains de gauche.

Vingt-sept candidats de la première liste ont été élus avec une moyenne de 1,200 voix. Les dix-sept candidats de la seconde liste ont obtenu une moyenne de 1,200 voix. Trois de nos candidats ont été élus, dont le docteur Burot, médecin général de la marine du cadre de réserve.

Rappelons que la crise municipale avait été ouverte à la suite des mesures prises par le gouvernement en vue de réduire les attributions militaires du port de Rochefort.

Moussorgsky, aux ballets nouveaux de M. Debussy et de M. Stravinsky; et il a placé dans son répertoire l'admirable *Péri* de M. Dukas. Et cet auteur enfin, après les *Trois masques*, il a représenté *Boris Godounov*, chanté par la première fois en français. Pour l'avenir, il annonçait des chefs-d'œuvre classiques, tels que les *Noces de Figaro*; des ouvrages modernes et justement célèbres, tels que le *Chant de Chloé* de M. d'Indy et le *Chant de la cloche* de M. d'Indy; des partitions de jeunes musiciens, telles que le *Retour* de M. Max d'Ollone, dont je vous ai dit l'an dernier, l'ayant entendu au théâtre d'Angers, les rares qualités de sentiment et d'émotion. Dans tout cela, hormis une exception, point de productions médiocres: une œuvre extrêmement intéressante. Comparez ce programme à ceux de nos scènes lyriques régulières, où les productions médiocres et vulgaires sont au nombre non pas d'une sur dix, mais de trois sur quatre: vous verrez de quel côté est la supériorité. La valeur des exécutions n'a pas été moindre que celle des œuvres: plusieurs chanteurs illustres, les autres fort bons; un orchestre excellent, des chœurs qui étaient les meilleurs de Paris. Le théâtre des Champs-Élysées a donc fait de son théâtre des Champs-Élysées, ce qu'il n'a fait mieux que lui-même.

Dependant il n'a pu vivre. Pourquoi? On a donné diverses explications de son infortune. On a dit que le quartier où il était bâti était défavorable à sa prospérité: quartier lointain, à l'écart des voies les plus fréquentées, dépourvu de moyens de communication; quartier où ce qu'on nomme le « petit public », de ce qui dépend le sort d'un théâtre, ne pouvait se rendre qu'à pied, par un chemin étroit, et qu'ainsi le même petit public avait deux raisons pour ne de ne point aller au théâtre des Champs-Élysées. On a dit qu'un théâtre nouveau, et par là même peu connu, ne pouvait avoir de prestige aux yeux des spectateurs de passage, étrangers ou provinciaux, qu'ait l'ancienne renommée de l'Opéra-Comique et de l'Opéra, et qui forment une part importante de son public. On a dit que le théâtre des Champs-Élysées, n'ayant point de l'harmonie et le plus de beauté. Il a offert l'hospitalité à la saison russe, aux drames de

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

L'accident de Longuyon

Nous avons parlé hier de l'accident de Longuyon où deux militaires du 18^e bataillon de chasseurs à pied ont trouvé la mort à la suite de l'effondrement d'un pont de bois.

Voici ce que nous écrit notre correspondant à ce sujet :

« L'un des chasseurs du 18^e bataillon victimes de l'accident de samedi, le soldat Duviol, originaire du Pas-de-Calais, a succombé aux suites de ses blessures. »

« L'autre chasseur qui a trouvé la mort sous les débris du hangar écroulé se nomme Albert Faillon, de Levallois-Perret, il appartenait à la classe 1912 et faisait partie d'une famille de quatre enfants. Ses parents, prévenus par téléphone, sont arrivés dimanche à Longuyon et ont appris alors le malheur qui les frappait. »

« Dimanche sont également arrivés à Longuyon MM. Lebour, député de la Seine, vice-président de la Chambre, Senné-Desjardins, secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, Magre, sous-préfet de Briey, les généraux Chevallier, directeur du génie au ministère de la guerre, et Rabier, commandant en chef de la 1^{re} division de la vieille Église de France et le jeune démocrate républicain. »

« Le parquet de Briey s'est également rendu à Longuyon et a fait une enquête de concert avec les autorités militaires. »

« Le hangar qui s'est effondré mesurait 24 mètres de long sur 8 de large et était construit en bois. Il avait été édifié par les soins de M. Tartary, architecte qui construisait les baraquements du 18^e bataillon de chasseurs. »

« Trois ouvriers civils qui achevaient de couvrir le hangar au moment où celui-ci s'écroula furent projetés sur le sol, mais en furent quitte pour de simples contusions. »

MARINE

La manifestation de Brest

À la suite de la manifestation des ouvriers de l'arsenal de Brest contre le préfet maritime, il a été décidé de prendre des mesures contre ceux qui manifestent dans les ports.

Le commissaire central a été chargé de grouper les renseignements recueillis sur les ouvriers qui ont pris part à la manifestation. De son côté le capitaine Régnier, commandant la 2^e compagnie de génie, a envoyé un ordre aux divers chefs de bataillon. Les manifestants seront poursuivis devant le tribunal correctionnel.

L'autorité maritime fait en outre procéder à une enquête au sujet de violences exercées vendredi dernier contre un agent de la marine par un groupe d'ouvriers et d'aussi d'outrages proférés dans l'arsenal contre un gendarme maritime qui voulait faire exécuter le règlement.

L'échouement du « San-Giorgio »

Notre correspondant de Rome télégraphie :

On n'a pu encore apporter aucun éclaircissement sur l'échouement du cuirassé *San-Giorgio*, qui reste incompréhensible car le temps était serein et clair, sans vent ni vagues courantes, et au moment de l'accident l'amiral Cagni, le capitaine de vaisseau Caccia et le lieutenant de vaisseau Degli Uberti se trouvaient sur le pont de commandement.

Le public se perd en conjectures, car les autorités maritimes gardent le silence et entourent le fait d'un voile de mystère. Malgré tout, on sait que des voies d'eau se sont produites dans la cale du navire, car celui-ci s'est échoué sur un écueil de rochers, ce qui rend la situation plus grave qu'on ne l'aurait d'abord cru.

Une véritable académie de cuirassés, torpilleurs, remorqueurs et contre-torpilleurs travaille à remettre le *San-Giorgio* à flot.

On a débarqué 250 tonnes de matériel pour alléger le navire; on tente d'obtenir les voies d'eau en démontant le matériel qui lui a pu peser débarqué. Tant que le *San-Giorgio* ne sera pas considérablement allégé les manœuvres de renouement ne pourront pas commencer.

Il est probable que deux ou trois jours, mais si le temps continue à être beau les opérations seront plus faciles.

LA CHAMBRE

Séance du lundi matin 24 novembre

Les huit heures dans les mines

La Chambre a discuté et adopté ce matin le projet de loi, qui lui avait été renvoyé par le Sénat, sur la durée de la journée de travail dans les mines. Dans un premier projet, voté par elle, la Chambre avait fixé cette durée à huit heures, en admettant qu'un supplément de trente heures par an. Le Sénat avait porté ce chiffre de supplément de dix heures.

Aussitôt ce vote connu, les mineurs du Pas-de-Calais s'étaient mis en grève. Puis la Chambre a décidé de se ressaisir de la question, de tenir séance ce matin pour la résoudre; et, hier, les députés ont décidé de passer la journée de samedi à discuter et à voter ce projet de loi.

La Chambre a adopté ce matin un projet transactionnel : la journée de travail dans les mines restera de huit heures, mais les dérogations par an, au lieu d'être de 30 heures (1^{er} projet de la Chambre), de 150 heures (projet du Sénat), sont fixées à 60 heures.

M. Chéron, ministre du travail, a fait un exposé de la situation des mines et de la nécessité de ce projet; de cette manière, il pourra le porter aussitôt au Sénat et cette grave question sera vite résolue.

M. Durafour, rapporteur, a la fois diligent et consciencieux, a dit tout ce qu'il méritait, qu'un douzième ordre de famille s'élevait de ses travaux, — a, de son côté, demandé à tous de faire les concessions nécessaires.

M. Jaurès s'est indigné : « Il s'agit de quelques jours de retard que subissent toutes les lois sociales à flotter entre la Chambre et le Sénat. »

M. Albert Thomas a demandé que les ouvriers occupés aux travaux souterrains dans les grandes villes bénéficient d'un tel projet, spécial, de la durée de huit heures.

Puis, à l'unanimité de 569 votants, le projet de loi fut adopté.

NOUVELLES DU JOUR

Réunions politiques

Plusieurs réunions politiques ont eu lieu hier en province.

A Vesoul, M. René Renoult, ancien ministre du travail, s'est prononcé contre la représentation proportionnelle et pour le scrutin de liste. Un autre député a proposé l'amendement Peytral. En ce qui concerne la situation financière, il a affirmé que le parti radical socialiste n'est en rien responsable des difficultés actuelles.

A Bordeaux, M. Jacques Douy, président de l'Action populaire libérale, a déclaré que ses amis et lui-même voulaient bien voter les ressources nécessaires pour les difficultés de la situation financière, mais auparavant ils exigeraient la plus complète lumière sur la politique financière du gouvernement.

A Steenvoorde, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, M. Dreton, député de la Marne, vice-président de l'Alliance républicaine démocratique, qui accompagnait l'abbé Lemire, a dit ce sujet : « Un député peut-il être républicain ? »

Puis il a expliqué à ses auditeurs que l'abbé Lemire, représentant à la Chambre la défense des intérêts religieux, devait y rester à titre de prêtre. Il a fait un exposé en montrant que la loi républicaine n'est pas un acte d'union entre la vieille Église de France et le jeune démocrate républicain.

L'abbé Lemire a invité ensuite l'auditoire à adresser un ordre du jour au scrutin de liste, en faveur des libertés et des droits de tous dans la République.

MOUVEMENT SOCIAL

Chez les mineurs

La fédération nationale des travailleurs du sous-sol qui groupe tous les syndicats des mineurs autres que le « vieux syndicat » du Nord et du Pas-de-Calais et qui est affiliée à la C. G. T., n'avait pas estimé que le vote du Sénat dans la question des huit heures était un grand succès. Les congrès corporatifs ayant décidé de ne point séparer les trois revendications essentielles : loi de huit heures, minimum de salaire et retraite, le conseil national de la fédération a décidé, par un vote de 10 voix sur 12, de ne point prononcer sur ces trois revendications pour envisager l'opportunité d'une déclaration de grève.

Mais en présence de l'extension prise par la grève tout à fait inattendue des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, les membres de la commission exécutive se demandent s'il ne serait pas de bonne tactique de s'associer à ce mouvement en lui donnant comme but la réalisation immédiate des trois réformes en instance devant le Parlement. Une adresse a été adressée au manifeste de sympathie et d'encouragement aux grévistes du Nord et du Pas-de-Calais, ils convoquent d'urgence à Paris le conseil national de la fédération des travailleurs du sous-sol pour le consulter et lui faire prendre un tel parti.

Avant que les membres de ce conseil, dont la réunion était annoncée pour hier, fussent arrivés à Paris, M. Basy et les délégués du « vieux syndicat » du Pas-de-Calais ont écrit au conseil national de la fédération et ont invité à voter la reprise du travail pour aujourd'hui. Ce « coup de théâtre » n'a pas été sans causer une sérieuse déconvenue aux délégués qui étaient accourus de tous les centres miniers et au siège de la C. G. T.

Leur première réunion qui fut comme toujours strictement privée se prolongea jusqu'à six heures du soir. Le secrétaire se borna à faire à la presse la communication suivante : « Je reconnais la nécessité, avant de prendre une décision, de s'entretenir avec les membres du groupe parlementaire socialiste unifié de la Chambre en prévision de la discussion de la loi de huit heures qui va s'ouvrir et principalement en ce qui concerne l'assimilation des ouvriers souterrains et des mines métallurgiques. »

D'autre part, il faut demander et attend des renseignements complémentaires sur la situation dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Autrement dit le conseil « étant donné la situation » a décidé de siéger en permanence à Paris jusqu'à nouvel ordre. Les délégués de Basy ont déclaré qu'ils acceptent le conseil d'administration du « vieux syndicat » du Nord et du Pas-de-Calais de reprendre le travail aujourd'hui lundi sera obéi ou non. Ils ont approuvé en effet que dans ce conseil, entre la commission de Basy et les grévistes ont accueilli l'accord conclu avec les compagnies par des protestations et ont voté des ordres du jour préconisant la continuation de la grève.

De fait, le secrétaire général de la C. G. T., M. Jouhaux, écrit dans la *Bataille syndicaliste* qu'il n'y a qu'un mot pour qualifier l'ignoble marchandage de Douai : c'est une trahison. Et après avoir essayé de démontrer qu'il « y a eu un plan concerté entre la commission de Basy et ses amis et avoir fait remarquer que c'est sans consulter les mineurs qu'on leur donne l'ordre de reprise », que « la volonté des chefs se substitue à celle des intéressés », il ajoute :

« Ceux-ci suivront-ils cet étrange mot d'ordre? Retourneront-ils à la mine sans avoir rien obtenu, alors qu'ils ont fait tant de sacrifices, et qu'ils ont des questions? Voilà, au moment même où leurs camarades des autres bassins venant à la rescousse, abandonner ainsi les ardoisiers et les mineurs de fer mis hors la loi ? »

Par cet article on peut se rendre compte des dispositions dans lesquelles les membres du conseil national de la fédération des travailleurs du sous-sol attendent des nouvelles du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Thiery à Marseille

Les groupements économiques et professionnels de la ville de Marseille ont offert hier un grand banquet à M. Joseph Thiery, ministre des travaux publics.

Le banquet d'honneur on remarqua : MM. A. Artaud, président de la chambre de commerce; Chantou, député, maire de Marseille; Schramme, préfet des Bouches-du-Rhône; A. Bouge, député; Penissier, administrateur des services de la ville; et les hautes notabilités commerciales, industrielles, maritimes, administratives et politiques du département.

Après, après un discours de M. Artaud, le

ministre des travaux publics a retracé l'évolution économique de la France en général et de Marseille en particulier, comparativement avec les diverses nations. Il a étudié les relations commerciales entre la métropole et les colonies, qui sont le prolongement du territoire de la France.

M. Thiery a cité à ce sujet une phrase de Jules Ferry qui disait, au lendemain de 1870, que la France, meurtrie, blessée, devait porter plus loin ses regards, et se tourner vers les colonies. Elle leur devait sa survie, et s'est agrandie avec ses merveilleuses colonies.

Le ministre des travaux publics, dans un discours patriotique, a fait appel à l'union de tous les Français : « Je me plains, a-t-il dit, que nous ne continuions à collaborer tous ensemble à la grandeur de la France, nous arriverons un jour à avoir fait la patrie un peu plus grande. »

Une longue ovation est faite au ministre des travaux publics.

AU JOUR LE JOUR

Un dimanche d'orage chez les gens de lettres

Ce fut en effet un orage après-midi. De deux heures et demie à sept heures moins un quart, le débat des gens de lettres assemblés dans la vaste salle de l'hôtel de la rue Rougemont a été tumultueux et agité, pour aboutir à un scrutin dans le désordre des votants et l'incertitude du comité. Dependamment le résultat est considérable : la transformation de la société telle que la voulaient les protestataires semble assurée à brève échéance. Voici très imparitalement cette assemblée mémorable, comme jamais encore n'en eut connue cette vieille et paisible société.

On sait qu'il était le but de l'assemblée : des membres réformateurs, se plaignant de l'incurie et de la partialité du délégué du comité, réclamaient la modification de l'article 9 des statuts qui instituait ce délégué et supprimait ce délégué homme de lettres renouvelable chaque année, donc instable, en le remplaçant par un homme tout court, qui ne fût pas de lettres, mais mieux au courant des affaires en général et de celles de la société en particulier; c'est à peu près, nous l'avons dit, le système en vigueur à la Société si prospère des auteurs dramatiques de la rue Henner.

Naturellement les signataires de la demande de révision de cet article des statuts étaient présents dès le début de la séance, que présidait M. Georges Lecomte, président, entouré de M. René Doumic, M. Marcel Prévost, Mme Daniel Lesueur, vice-présidents du comité. La salle était comble, et l'éclat des écrivains, que cette question passionnait, s'y trouvait entassés. A plusieurs reprises, des littérateurs notoires, survenant à l'improvise, ont interrompu, manifesté leurs sentiments, et les incidents furent nombreux dans cette chaude séance, où se firent remarquer MM. J.-H. Rosny, Romain Coolus, Georges d'Espèrance, Lucien Descaves, Camille Verneuil, Jules Mary, André de Lorde, Henri Duvernois, Jean Joseph-Benaud, Georges de Pawlowski, Jules Bois, Henry Lapauze, Pierre Mille, Maurice Lablanc, Jean Heibach, Henri Maurel, Emile Barré, Jules Huret, Boyens de Garmier, Yvonne Grifflin, Le Goffic, Jean Vignaud, René Maizeroy, Charles-Henri Hirsch, André Riche, Funck-Brentano, Paul Gaultier, André Couvreur, André Hallays, trente autres littérateurs notoires, qui suivirent passionnément la discussion. M. Gaston Deschamps observait ces mouvements avec sa sagacité habituelle.

Le débat

M. Louis Forest ouvre le débat en défendant avec une rude franchise l'article nouveau, et sa démonstration de la nécessité d'une réforme sévère dans l'organisation de la société fut fort applaudie. M. Henri Coulon, conseil de la société, lui succéda et fit observer aux réformateurs que le Conseil d'Etat devrait approuver l'article révisé, ce qui semblait lui paraître grave, et cependant n'eût guère l'assemblée; le spectre du Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Albert Thomas, président de la société, prit la parole et déclara que le Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Louis Forest ouvre le débat en défendant avec une rude franchise l'article nouveau, et sa démonstration de la nécessité d'une réforme sévère dans l'organisation de la société fut fort applaudie. M. Henri Coulon, conseil de la société, lui succéda et fit observer aux réformateurs que le Conseil d'Etat devrait approuver l'article révisé, ce qui semblait lui paraître grave, et cependant n'eût guère l'assemblée; le spectre du Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Albert Thomas, président de la société, prit la parole et déclara que le Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Louis Forest ouvre le débat en défendant avec une rude franchise l'article nouveau, et sa démonstration de la nécessité d'une réforme sévère dans l'organisation de la société fut fort applaudie. M. Henri Coulon, conseil de la société, lui succéda et fit observer aux réformateurs que le Conseil d'Etat devrait approuver l'article révisé, ce qui semblait lui paraître grave, et cependant n'eût guère l'assemblée; le spectre du Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Albert Thomas, président de la société, prit la parole et déclara que le Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Louis Forest ouvre le débat en défendant avec une rude franchise l'article nouveau, et sa démonstration de la nécessité d'une réforme sévère dans l'organisation de la société fut fort applaudie. M. Henri Coulon, conseil de la société, lui succéda et fit observer aux réformateurs que le Conseil d'Etat devrait approuver l'article révisé, ce qui semblait lui paraître grave, et cependant n'eût guère l'assemblée; le spectre du Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

M. Albert Thomas, président de la société, prit la parole et déclara que le Conseil d'Etat, qu'on allait agiter devant elle plus rudement encore, ne parut pas l'effrayer, sûrement d'être approuvé par des hommes d'Etat.

INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE

M. Thiery à Marseille

Les groupements économiques et professionnels de la ville de Marseille ont offert hier un grand banquet à M. Joseph Thiery, ministre des travaux publics.

Le banquet d'honneur on remarqua : MM. A. Artaud, président de la chambre de commerce; Chantou, député, maire de Marseille; Schramme, préfet des Bouches-du-Rhône; A. Bouge, député; Penissier, administrateur des services de la ville; et les hautes notabilités commerciales, industrielles, maritimes, administratives et politiques du département.

Après, après un discours de M. Artaud, le

qui étudia la question depuis huit mois, de ne pas courir à des hasards dangereux. S'il était passé outre à ces arguments, il se démettrait de ses fonctions. On l'applaudit, en hommage à sa sincérité et à son talent.

Alors ce fut la réplique de Mme Séverine, en grand détail, gravement, et avec une précision, débout au milieu de l'assemblée, secoua les sociétaires. Elle affirma que les droits de certains, des morts surtout — pensait-elle à Jules Vallès ? — étaient souvent méconnus, et en proclamant la nécessité pour la société d'être littéraire et financière, réclama, avant tout, la justice et la charité, et abus détestables. On l'applaudit énergiquement, et dès lors la bataille part engagée par la voix émue de cette enthousiaste et généreuse femme de lettres.

L'intervention de M. Pierre Decourcelle

Enfin vint l'orateur attendu, celui qui donna l'assaut suprême et qui parlera d'une voix ferme, sonore, éclatante, et s'imposera d'un geste d'autorité deux heures durant : M. Pierre Decourcelle, qui s'est placé sur une sorte de balustrade d'où il domine l'Assemblée. Il rend hommage au comité et à M. Georges Lecomte, et lui rappelle que M. Thiery est ses procédés de gouvernement; il menaçait toujours de démissionner si on lui donnait pas tout de suite raison. Il ne s'agit pas ici de soupçonner le comité, mais de rechercher le moyen d'améliorer la société, d'étendre son action et de multiplier ses contacts avec les directeurs de journaux et de revues, au lieu de les négliger. Et il cite des chiffres éloquentes. Il y a vingt ans, le produit des traités annuels avec les journaux était de 320,000 francs, et il avait 350 journaux; aujourd'hui il est de 500,000 francs pour 4,800 journaux; donc il y a baisse, en réalité, de 40 0/0. La société n'est pas organisée et doit prendre exemple sur celle des auteurs dramatiques de la rue Henner (et sur celle aussi des auteurs et compositeurs de la rue Chapal), si puissante et si ordonnée, qui fait loyalement et honnêtement, par ses deux agents actifs et irréprochables, des progrès incessants. Le comité décide, surveille, contrôle... Il est donc au-dessus de ces gens de lettres; c'est la prospérité certaine.

M. Pierre Decourcelle cite cet exemple typique. Un agent de la société, M. Dujardin, a pris ses intérêts et y a seulement huit mois pour trois provinces de la Belgique, sur dix, et le chiffre des recettes s'est élevé de 33,000 à 70,000 francs; c'est assez dire qu'un représentant actif, dévoué, peut doubler rapidement le chiffre des affaires de la société. L'administrateur qui peut être un parfait lettré et ne soit pas l'agent d'affaires que les romanciers assemblés en ce lieu ont coutume de malmenier et de fustiger dans leurs œuvres. Il s'agit de trouver un homme actif qui ne soit pas préoccupé de plaire au comité qui l'élit, le comité gardant le droit de contrôle et de surveillance, mais pendant ainsi les occasions d'une camaraderie néfaste et pris tout au long du tâche. D'ailleurs trois membres du comité seraient chargés du contrôle, et cette commission assurerait toutes garanties.

« Cet administrateur — continue M. Pierre Decourcelle — déposerait un cautionnement garantissant sa gestion, recevrait un traitement fixe de 6,000 à 8,000 francs et 10 0/0 sur l'excédent des recettes qu'il procurerait au budget actuel. Il n'est pas douteux que lorsque ces conditions seront connues dans le monde du notariat ou du haut commerce, un homme de cette qualité et actif et doit se trouver; et M. Pierre Decourcelle rend hommage aux deux agents de la Société des auteurs dramatiques pour leur zèle, leur dévouement, leur intelligence et les services qu'ils rendent en tous pays à la cause et aux intérêts des auteurs français.

Reste le spectre du Conseil d'Etat qu'on agite devant les sociétaires comme un épouvantail. Or M. Pierre Decourcelle s'est entretenu longuement avec M. Hébrard de Villeneuve, préfet de la Seine, et lui a dit, vous le savez, que le Conseil d'Etat n'a pas le droit de refuser au comité la liberté de choisir son administrateur parmi les gens de lettres, s'il s'en trouve un qui remplisse les conditions que vous exigez avec raison de lui ? Il n'est pas indispensable qu'il appartienne au monde des affaires, et laissez donc au comité le soin de faire appel à un homme d'action, d'intelligence et de dévouement, quelle que soit la position qu'il occupe. »

« Ceci conclure, M. Pierre Decourcelle approuve, en les rapportant, les bonnes paroles du sympathique ministre et propose une transaction. Il demande à l'assemblée de supprimer les deux lignes de l'article 9 proposé au vote des sociétaires : « La fonction de délégué ne peut être confiée ni à un homme de lettres, ni à un journaliste, ni à un auteur dramatique. » Et M. Pierre Decourcelle, dans le bruit confus des applaudissements, des discussions et des apophores, demande que cette proposition soit mise aux voix.

Un véritable tumulte empêche toute délibération sérieuse. Cependant il est manifeste que le comité est fort ému du discours qui vient d'être prononcé, et successivement, dans le bruit qui couvre leurs voix, M. Henri Coulon et M. Georges Lecomte tentent d'invoquer encore les menaces du Conseil d'Etat. On les écoute mal, et on